

L'écriture « inclusive » séparatrice : mise à jour du dossier, juillet 2021

Faites le test « Bisous à tous deux »

par

Catherine Kintzler

Mezetulle, le 13 juillet 2021

Une annonce de la municipalité de Lyon¹ a relancé le débat sur l'écriture dite « inclusive » - en y ajoutant la question d'une officialisation de ladite écriture. Je propose à la fin de ce billet une récapitulation, régulièrement mise à jour, des articles publiés sur *Mezetulle* (l'ancien et le nouveau) à ce sujet et aussi de quelques autres sur la féminisation des termes. Le test ci-dessous « Bisous à tous deux » (il s'agit d'un test écrit, sans aucun risque de contamination !) révèle que l'écriture « inclusive » et généralement la novlangue acharnée à séparer les sexes non seulement sont *exclusives*, mais qu'elles procèdent à une « invisibilisation » : un comble !

Tout récemment, en écrivant un mél à un couple ami - composé, cela a son importance, d'un homme et d'une femme - je me suis rendu compte non seulement que je ne pouvais pas m'adresser à eux *comme couple* en pratiquant l'écriture inclusive, mais aussi que la diffusion de celle-ci risque de rendre difficile une expression *vraiment inclusive* même pour ceux qui ne la pratiquent pas.

« Chers tous deux » : c'est ainsi que j'ai l'habitude de commencer les courriels que je leur envoie. Mais la novlangue politiquement correcte réclamant la spécification sexuée jette le discrédit sur cette formule, au motif qu'elle « invisibilise » le féminin. Si cette novlangue se répand et devient norme, l'usage *extensif* (désignant *les deux genres* et en l'occurrence les deux sexes) au pluriel du genre

non-marqué (dit improprement masculin) ne sera plus compris. De sorte que la formule « Chers tous deux » se ratatinera sur un sens *intensif* ; elle ne pourra être utilisée que pour s'adresser à deux personnes de sexe masculin...

Bien sûr je peux pratiquer l'évitement absolu et écrire « Cher X, chère Y », mais je pourrais aussi bien m'adresser ainsi à deux personnes ne formant pas un duo (en l'occurrence un couple). Parler d'un duo composé d'un homme et d'une femme ou s'adresser à lui : c'est vraiment le moment d'être *inclusif* ! Alors essayons de recourir à l'écriture inclusive et voyons si elle inclut tant que ça.

Je me lance. Pas facile. En plus il y a ce fichu accent sur « chère »²... . En plus qu'est-ce que je vais faire de ce « t » qui n'apparaît pas au pluriel du genre non-marqué (« tous ») et qui apparaît au genre marqué aussi bien au singulier qu'au pluriel (« toute » - « toutes ») ? J'évite la difficulté technique en optant pour la simplification : d'emblée je mets l'ensemble au pluriel, singeant ainsi l'écriture normale, mais en y introduisant les signes « inclusifs ». J'écris donc « Chers·ères tous·tes deux ». Ouf, ça semble tenir la route !

Mais on n'a pas avancé pour autant. Avec cette formulation chiffrée, je ne m'adresse pas davantage à deux personnes de sexe différent : je ne fais que reproduire et figer cette fois dans l'écriture, par un encodage savant, la difficulté que je signalais plus haut. Une fois décryptée, l'écriture inclusive va en effet me faire dire successivement et lourdement d'abord « chers tous deux » mais cette fois au sens *intensif et restrictif* (= deux personnes de sexe masculin), puis « chères toutes deux ». Comme les deux formules ne sont pas articulées par un opérateur logique (« et » / « ou ») on pourra comprendre que je m'adresse, non pas à deux mais à quatre personnes, deux à deux. On comprendra aussi que quelle que soit l'hypothèse (deux ou quatre) aucune ne peut désigner un duo hétérosexué.

Autrement dit en privant le genre non-marqué (dit masculin) de la fonction *extensive*, cette écriture en restreint l'usage : ce genre

non-marqué ne désigne plus alors que le masculin, le vrai de vrai, *celui qui a des couilles*. Résultat machiste plutôt comique d'une amputation linguistique. En prétendant enrichir et préciser la langue, on l'appauvrit³.

Avec « Chers·ères tous·tes deux » le duo formé de deux personnes de sexe différent est « invisibilisé » ! On s'adresse soit à un duo homosexué dont le sexe est indéterminé (hypothèse de l'opérateur logique manquant « ou »), soit à deux duos homosexués de sexe différent (hypothèse de l'opérateur logique manquant « et »), mais en aucun cas à un duo formé d'un homme et d'une femme.

Résultat de ces tentatives : on ne sait plus comment s'y prendre, si on veut pratiquer l'écriture dite « inclusive », pour désigner *conjointement* un couple ou un duo de personnes dont l'une est de sexe masculin et l'autre de sexe féminin⁴. Alors qu'avec un genre extensif⁵ c'était tout simple, intelligible par tous, économique et élégant. On me fera remarquer que la formule habituelle (« Chers tous deux ») , n'inclut pas le duo homosexué féminin, auquel cas on emploiera bien sûr « Chères toutes deux ». Mais elle est, comme je viens de le montrer, plus « inclusive » que la formule cryptée en novécriture « Chers·ères tous·tes deux » qui fait disparaître l'usage extensif d'un genre.

CQFD : l'écriture dite inclusive est exclusive - et en cette occurrence sa belle volonté de « visibilité » la voue à un sexisme délirant qui ici fait obstacle à la désignation de couples hétérosexués. Strictement partageuse elle sépare les sexes, et n'envisage pas qu'on puisse les inclure dans un même genre, non seulement lorsqu'on les rassemble dans un groupe pas forcément pair (« chers lecteurs, chers auditeurs, chers amis, chers adhérents.. »), mais aussi quand on les considère en duo ou quand ils se réunissent en paires amoureuses. On peut s'interroger sur les prétendus objectifs de « visibilisation » et de « diversité » impliquant une telle discrimination.

Que faudra-t-il comprendre désormais au sujet des « amants désunis » du poème de Prévert dont il est dit qu'ils vivaient « tous les deux ensemble » ?

Et faites gaffe quand vous écrirez « bisous à tous deux » dans un sms.

Récapitulation

« [Lettre ouverte sur l'écriture inclusive](#) » de l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique (13 juillet 2021). Lettre publiée par l'ARLLF le 28 juin 2021, envoyée à Mezetulle par son secrétaire perpétuel le Dr Yves Namur.

« [Les laissés-pour-compte de l'écriture inclusive : un problème linguistique et social](#) », 26 septembre 2020. Version intégrale de la tribune rédigée par Yana Grinshpun , Franck Neveu , François Rastier et Jean Szlamowicz, signée par 47 linguistes, publiée par *Marianne.net* le 18 sept.

« [Écriture inclusive et séparatisme linguistique](#) » par François Rastier (10 août 2020)

« [Le sexe et la langue](#) » de Jean Szlamowicz, lu par Jorge Morales (2 juin 2019)

« [L'écriture inclusive pour les malcomprenant·e·s](#) » par CK (9 oct 17)

« [Féminisation, masculinisation et égalité\(E\)](#) » par Mezetulle (1^{er} avril 2017)

« [La langue française : reflet et instrument du sexisme ?](#) » par André Perrin (28 oct. 2014)

« [Madame le président et l'Académie française](#) » par CK (15 oct. 2014)

« [Novlangue : comment dit-on « la victime » au masculin ?](#) » par CK (4 août 2014)

Sur le site d'archives :

« [La langue est-elle sexiste?](#) » par Jorge Morales (18 sept. 2014)

« [Humanité, différence sexuelle et langue](#) » par Alain Champseix (21 août 2014)

Les auteurs qui publient dans Mezetulle ont aussi écrit :

Sabine Prokhoris , « [Le trompe-l'œil de l'écriture inclusive](#) » *Libération* 14 décembre 2017.
François Rastier « Écriture inclusive et exclusion de la culture », *Cités* n°82, 2020/2, p. 136-148.

Notes

1 - Adoption de l'écriture dite inclusive par la municipalité. Voir par exemple <https://www.lyonmag.com/article/108960/lyon-les-elue-e-s-de-la-majorite-adoptent-l-ecriture-inclusive> juillet 2020.

2 - Je repense à la réplique du personnage incarné par Jean-Pierre Bacri dans le film d'Agnès Jaoui *Le Goût des autres*. Entendant les premiers mots de *Bérénice*, il soupire : « P... en plus, c'est en vers ! ». Eh oui, p..., le français est une langue accentuée !

3 - On a vu [dans un précédent article](#) que le genre non-marqué (dit « masculin ») n'a pas le monopole de cette fonction extensive puisqu'il existe en français bien des substantifs de genre marqué (dit « féminin »), comme « la personne », « la victime », qui la remplissent.

4 - Effet restrictif et discriminant que produisent aussi les formules d'un personnel politique s'obstinant à réitérer la séparation avec « celles et ceux », « toutes et tous », « nombreuses et nombreux ». Mais ajoutons une note rassurante : il en faudra sans doute davantage pour rendre les lecteurs insensibles à la subtilité d'une Amélie Nothomb lorsqu'elle écrit à la page 10 de son roman *Frappe-toi le cœur* (Paris : Albin Michel, 2017) : « *Le plus beau garçon de la ville s'appelait Olivier. [...] Gentil, drôle, serviable, il plaisait à tous et*

à toutes. *Ce dernier détail n'avait pas échappé à Marie.* » On ne peut ramener plus nettement et plus drôlement la formule faussement inclusive *tous et toutes* à sa fonction séparatrice.

5 - Voir la note 3.

Cette entrée a été publiée par Mezetulle le 13 juillet 2021 dans Bloc-notes, Dossiers, débats, Les classiques, Politique, société, actualité et indexée avec langue, politique culturelle.

Pour citer cet article

URL : <https://www.mezetulle.fr/lecriture-inclusive-separatrice-faites-le-test-bisous-a-tous-deux/>

oooooooo